

**Objet : Création d'un poste de Conseiller en Energie Partagé**

Le SMBP a réalisé, dans le cadre du programme AGIR de la Région PACA, un bilan des productions et consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre sur son périmètre. Cette étude a permis de préfigurer un plan d'actions sur les thèmes de l'énergie et du changement climatique. Par ailleurs, des communes des Hautes-Alpes ont été labellisées "Communes Lauréates AGIR pour l'Energie" par la Région PACA. A ce titre, elles pourraient bénéficier de financements pour embaucher un économiste de flux. Cependant leur taille et leurs moyens ne leur permettent pas de créer ce poste. Aussi, la commune de Veynes a-t-elle sollicité le SMBP pour porter ce poste et le mettre à disposition des communes intéressées.

Le Conseiller en Energie Partagé (*ou Econome de flux*) participe à **la gestion des consommations d'eau et d'énergie des bâtiments et équipements des collectivités** (*bâtiments publics, services administratifs, établissements scolaires, salles et terrains de sports, piscines...*). Il a une mission à la fois technique sur le patrimoine et pédagogique en direction des gestionnaires et des usagers.

Pour permettre d'insuffler une dynamique suffisante à la création et surtout à la pérennisation de ce poste, le SMBP a choisi un territoire d'expérimentation comprenant les communes membres du SMBP, étendu aux communes des Pays Une Autre Provence et Sisteronais-Buëch.

Dans le cadre de la création de ce poste de CEP, le SDED sera, au travers d'une convention cadre, un partenaire privilégié du SMBP. Ce partenariat porte sur les modalités de mise en œuvre et la coordination du travail du CEP de façon à mutualiser ces compétences sur l'ensemble du territoire (Drôme+Hautes-Alpes). Fort de son expérience, le SDED accompagnera techniquement le CEP et lui fera bénéficier d'une formation spécifique liée à ses missions. Il assurera un suivi technique objectif et lui apportera des outils et méthodes complémentaires dans sa mission auprès des collectivités.

Afin de créer ce poste, une demande de financement auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur doit être déposée, l'ADEME PACA ne finançant plus ce type de poste.

- Coût estimatif de cette mission, la première année (en € TTC) :

CHARGES - Montants (en €)		PRODUITS - Montants (en €)	
<b>Salaires et charges</b>	<b>32 210,00 €</b>	<b>Rémunération du service</b>	<b>6 000,00 €</b>
Salaires	31 700,00 €	Prestations de services aux communes et collectivités publiques	6 000,00 €
Assurances	510,00 €		
<b>Frais spécifiques</b>	<b>13 190,00 €</b>	<b>Subventions d'exploitation</b>	<b>27 240,00 €</b>
Matériel informatique et logiciels	2 500,00 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 240,00 €
Location de matériel	1 300,00 €	<b>Autofinancement</b>	<b>12 160,00 €</b>
Outils d'information et de communication	1 500,00 €	Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, ADEME, Rhône-Alpes	12 160,00 €
Formations	900,00 €		
Reproduction-Affranchissement	2 000,00 €		
Documentation	700,00 €		
Missions et réception	500,00 €		
Véhicule (location+assurance)	790,00 €		
Frais de déplacements	3 000,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>45 400,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 400,00 €</b>

■ Budget prévisionnel pluriannuel (en € TTC) :

Dépenses		Recettes	
<b>Année 1 - 2012</b>			
Salaires et charges	32 210 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 240 €
Frais spécifiques	13 190 €	Prestations de services aux communes et collectivités publiques	6 000 €
		Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	12 160 €
<b>Sous-total</b>	<b>45 400 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>45 400 €</b>
<b>Année 2 - 2013</b>			
Salaires et charges	33 176 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	22 351 €
Frais spécifiques	11 526 €	Prestations de services aux communes et collectivités publiques	10 000 €
		Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	12 351 €
<b>Sous-total</b>	<b>44 702 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>44 702 €</b>
<b>Année 3 - 2014</b>			
Salaires et charges	34 172 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 417 €
Frais spécifiques	11 871 €	Prestations de services aux communes et collectivités publiques	14 000 €
		Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	13 626 €
<b>Sous-total</b>	<b>46 043 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>46 043 €</b>
<b>Année 4 - 2015</b>			
Salaires et charges	35 197 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	14 227 €
Frais spécifiques	12 228 €	Prestations de services aux communes et collectivités publiques	18 000 €
		Syndicat Mixte des Baronnies Provençales	15 197 €
<b>Sous-total</b>	<b>47 424 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>47 424 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 569 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>183 569 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition de la Vice-présidente,
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Christine NIVOU